

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024 T 86

6.1

Portant autorisation d'occupation du domaine public, sur l'espace public rue de Verdun, pour un camion de restauration rapide, les 14 et 15 juin 2024.

Le Maire de la Commune de Tournefeuille.

Vu les articles L.2211-1 à L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la demande présentée par le service culturel de la Ville de Tournefeuille.

Considérant l'organisation du festival « LES EXCENTRIQUES », sur l'espace public rue de Verdun, du jeudi 13 juin au dimanche 16 juin 2024 inclus.

ARRÊTE**ARTICLE I :**

Un camion de restauration type Food Truck, dénommé « BBQ TEXAN », sera autorisé à stationner sur l'espace public rue de Verdun, pour la vente de produits de bouche, les 14 et 15 juin 2024.

ARTICLE II :

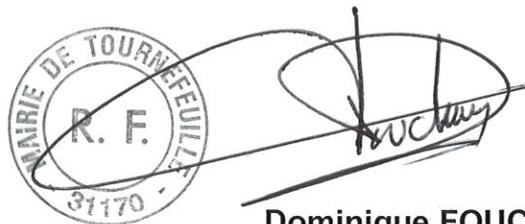
Le responsable de « BBQ TEXAN », Monsieur Benoit LECOMTE – 503 chemin de Montagne – 31330 GRENADE – 31330 GRENADE, devra se conformer aux mesures sanitaires prescrites par la Préfecture de la Haute Garonne.

ARTICLE III :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Tournefeuille, le Commandant de la Police Nationale - Chef du secteur Ouest de Toulouse, le Chef de Service de la Police Municipale de Tournefeuille, et les Agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURNEFEUILLE, le 3 juin 2024.

Le Maire,



Dominique FOUCHIER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.